

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2022

Décision du 5 septembre 2022

09.2022-05	CYCLE DE L'EAU Marché à procédure adaptée « réalisation d'une extension du réseau d'eaux usées Rue des Genêts à Boussay » - augmentation du montant des travaux
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision du Président n°04.2022-06 du 14 avril 2022 relative à l'attribution du marché à la société SARL Atllass pour la réalisation d'une extension du réseau d'eaux usées Rue des Genêts à Boussay,

Considérant que, suite à une mise à une concurrence, la société SARL Atllass, sise 5 avenue de l'Europe, PA du Val de Moine 49230 ST GERMAIN SUR MOINE s'est vue attribuer la réalisation d'une extension du réseau d'eaux usées Rue des Genêts à Boussay, pour un montant de 18 735 € H.T. soit 22 482 € T.T.C.,

Considérant la survenance d'aléas de chantier,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'augmenter le montant du contrat conclu pour la réalisation d'une extension du réseau d'eaux usées Rue des Genêts à Boussay, avec la société SARL Atllass, 5 avenue de l'Europe, PA du Val de Moine 49230 ST GERMAIN SUR MOINE, pour des raisons d'aléas de travaux, pour le porter à la somme de 20 142 € H.T. soit 24 170,40 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu

Publication sur le site
internet le : 08/09/2022